

ANNULE ET REMPLACE LE 1^{ER} PROCES-VERBAL DE LA MEME SEANCE

Date de la convocation : 06 avril 2016

L'an deux mille seize et le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CINTEGABELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REMY Jean-Louis, Maire.

Etaient présents :

Présents : MM REMY J-L. - COURBIERES M. - LEQUEUX P. - DAVID G. - CLANET M. - SALVAYRE A. - NEMETH L. - VINCINI S. - DAUVERGNE J. - ALAUZY G. - VRIGNAUD P. - VITRAC A. - ROUGIER O. - LAGARDE B.- CALVET J-L.

Procurations :

MM - CARLA M. à REMY J-L. - GADAL D. à LEQUEUX P. - BOSCH S. à COURBIERES M.

Excusés :

MM. LOPEZ R - DELCASSE J. - LEGER A.- SARTORI P.

Absente :

Mme ESTEBE C.

Quorum :

Nombre de conseillers :	En exercice :	23
	Présents :	15
	Procurations :	3
	Excusés :	4
	Absente :	1

La séance est ouverte à 20H40.

Mr SALVAYRE Alain et Mr VITRAC Aurélien ont été élus secrétaires de séance.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

1. Vœu pour la dénomination de la nouvelle entité régionale.

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

PROCES VERBAL DU 22 MARS 2016

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2016 :**
Mr LAGARDE fait part d'erreurs sur le point 2 A : Compte de gestion de la commune.
Le tableau est ainsi rectifié :

		Investissement	Fonctionnement	Total
2015	recettes	742 156,88 €	2 606 605,95 €	3 348 762,83 €
	dépenses	344 031,65 €	2 393 911,46 €	2 737 943,11 €
	excédent	398 125,23 €	212 694,49 €	610 819,72 €
	déficit			
rappel 2014	excédent		519 784,47 €	419 902,65 €
	déficit	99 881,82 €		
Virement Section d'Investissement			-224 281,82 €	
situation au 31/12/2015	excédent	298 243,41 €	508 197,14 €	806 440,55 €
	déficit			

Mr LAGARDE Bernard fait part de remarques sur le débat relatif à la masse salariale page 5 du P.V .

Mr LAGARDE Bernard fait part de remarques sur le point 11 « Marché public : travaux de curage et de reprofilage du canal :

« Je rappelle que la publicité nécessaire à ces travaux n'a pas été faite ».

Mr le Maire rappelle qu'il n'a pas été fait de publication. Il ajoute : «Je vous laisse le soin de vos propos ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les modifications apportées.

FINANCES PUBLIQUES

2. BUDGET PRIMITIFS 2016 : Commune + Lotissement

1. La Commune :

- Vote des taux des taxes locales :

Sans augmentation des taux, le total du produit attendu est de 978 338 € (942 465 € en 2015).

	Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal attendu en 2016
Taxe d'habitation	2 726 648 €	14.76%	2 784 000 €	410 918 €
Taxe Foncière (Bâti)	2 088 717 €	18.49%	2 126 000 €	393 097 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	150 918 €	114.46%	152 300 €	174 323 €
TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU				978 338 €

- Considérant l'évolution de la DGF, représentant une perte de 26 000 € (en 2015 : 8 000 €), la commune étant perdante à la réforme,
- Considérant les opérations d'investissement 2016, conséquentes sur l'entretien des bâtiments, la réfection des voies, le gros effort consenti sur deux Pool Routiers,
- Considérant l'acquisition de la propriété Mackowiak, avenue de Boulbonne, pour la réalisation d'une aire de stationnement,
- Considérant les opérations sur le patrimoine vieillissant (réfection de toitures notamment sur les bâtiments publics (cinéma, école de Picarrou), subventionnées par le Conseil Départemental de Haute-Garonne,
- Considérant les travaux d'aménagement (Eglise, chœur de Picarrou, bureau du Maire...),

Soit des travaux s'élevant de 400 000 à 500 000 €, pour un investissement estimé à 800 000 €,

Mr le Maire indique qu'il est indispensable de prévoir une augmentation de 20 000 € au niveau de la fiscalité directe locale.

Mr LAGARDE Bernard demande, si suite au débat budgétaire de 2015, ne pas faire un vote à bulletin secret.

Mr VINCINI Sébastien répond : « on subit un effet ciseau pervers pour le service public. On est à la croisée des chemins. On est ralenti pour les opérations d'investissements par les contentieux, par le fait de réfléchir au projet scolaire (construction de nouveaux bâtiments). On demande 17 à 18 €/ foyer fiscal.

Mr LAGARDE insiste : » j'aimerais que l'on conclut sur le vote ».

Mr le Maire fait deux propositions de taux :

- + 5 points sur la taxe d'habitation (Taxe : 15.50%)
- Ou
- + 3.5 points sur la Taxe d'habitation (Taxe : 15.28%) et sur la Taxe Foncière Non Bâtie (Taxe : 118.47%)

La majorité de l'assemblée se prononce favorable au vote.

Mr LAGARDE Bernard : «je regrette qu'il n'y ait pas de commission de finances pour discuter en amont de ce point ». L'an passé, j'avais fait une contre-proposition et vous avez maintenu votre choix. En fait, les taux sont votés sur les valeurs locatives. *Les recettes fiscales ont été supérieures de 19 000 € par rapport au prévu lors du vote du Budget Primitif 2015, ce qui vous finance presque les 20 000 € que vous souhaitez aujourd'hui.*

Je ne suis pas complètement fermé à l'augmentation des impôts, face à des projets qui ne sont pas précis aujourd'hui; le projet scolaire par exemple, mais il faudrait avoir des chiffres, des devis. »

Mr le Maire répond : »vous savez que nous avons le contentieux de Mr Leroy. Vous connaissez les sommes déjà versées. On a l'impression qu'il faut bâtir « des tours de la défense ». Vous croyez que soutenir des associations n'est pas un projet ? »

Mr LAGARDE Bernard indique : »dans votre budget, je ne vois pas de chiffres sincères. Trop de flou autour de ces chiffres. »

Mr VITRAC Aurélien prend la parole : « Au vu du Compte Administratif 2015, on constate que les dépenses sont réalisées tout en tenant compte des affaires en cours. »

Mr LAGARDE Bernard précise : « cette réponse ne me satisfait pas. Cette année, je n'ai pas passé du temps à refaire un projet comme l'an passé, projet que je n'ai pas sorti l'an passé. »

Mr le Maire met au vote l'augmentation du taux de la Taxe Foncière et de la Taxe du Foncier Non Bâti de 5%, et la stabilité du taux de la taxe sur le Foncier Bâti.

Après avoir procédé au vote, les résultats sont les suivants :

OUI : 16 voix

NON : 1 voix

Abstention : 1 voix

Le vote des subventions :

Il est ajouté la somme de 50.00 € au titre du parrainage de la société des meilleurs ouvriers de France, votée lors de la séance du 22 mars 2016.

Cf tableau ci-joint.

S'abstiennent au vote :

MM VITRAC A. – ALAUZY G. – LEQUEUX P. – NEMETH L. – DAUVERGNE J.

Les subventions sont approuvées à la majorité des voix.

Le vote du Budget Primitif 2016 :

A/ La section de Fonctionnement :

La section de Fonctionnement s'élève à 2 808 042.14 €.

L'ajustement c/6574, au titre de la subvention ajoutée de 50 € sera effectué.

L'ajustement du vote des taux des taxes locales (chapitre 73 : Impôts et taxes) sera effectué sur les dépenses de Fonctionnement.

Mr le Maire fait procéder au vote.

La section de Fonctionnement est approuvée à la majorité des voix.

Une voix contre (Mr LAGARDE B.)

B/ La section d'Investissement :

Mr le Maire indique que la section est plus sincère que l'an passé.

Mr LAGARDE Bernard demande si une réflexion a été menée sur les engagements d'études pour le groupe scolaire.

Mr le Maire répond que le rang a été pris au niveau départemental, mais que cela reste toujours lié au contentieux LEROY. Donc, aujourd'hui, il n'y a pas de grandes concertations.

Mr LAGARDE réémet une autre demande : « Puis-je avoir l'étude du CAUE ? »

Mr le Maire répond par l'affirmative.

Mr LAGARDE demande : « Et pour la salle polyvalente ? »

Mr le Maire précise qu'il s'agira d'une structure légère couverte, très simple. »

Mr LAGARDE Bernard : « Mais je ne vois pas la suite de l'opération « Assainissement Picarrou « ? »

Mr le Maire répond qu'il s'agit de l'aménagement urbain.

Mr LAGARDE Bernard : « J'ai bien entendu que cette année vous vous engagez à mieux maîtriser le budget que l'an dernier, mais je reste dans le doute. »

Mr le Maire fait procéder au vote.

La section d'Investissement est approuvée à la majorité des voix.
Une abstention : (Mr LAGARDE B.)

Cf B.P 2016 Commune ci-joint

2. Le Lotissement :

Mr le Maire fait procéder au vote.

Le budget est voté à l'unanimité.

3. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Les informations bancaires n'ayant pas été transmises, le point est reporté.

4. CONSOLIDATION PRET RELAIS DE 153 000 € :

Un prêt à long terme sur une durée de 20 ans est proposé au taux suivants :

- 2.08% pour une échéance trimestrielle.

Total remboursé : 187 628.16 €

Ou

- 2.12% pour une échéance annuelle.

Total remboursé : 189 529.84 €

Voté à l'unanimité pour une échéance trimestrielle.

MARCHES PUBLICS

5. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CANAL :

La date limite de dépôt des offres en mairie était fixée au lundi 11 avril 2016 à 12h00. La commission « MAPA » s'est réunie le même jour à 18h00.

Après examen des trois devis reçus dans les délais, l'offre de l'entreprise MELET, sise à Auterive, a été retenue pour un montant de 64 032.00 € TTC, soit 53 360.00 € H.T.

Mr DAVID Guy félicite tout d'abord les élus qui ont changé la 3ème vanne, et de retenir une entreprise qui a l'habitude de travailler avec les services de l'Etat, connue pour travailler sur le canal d'Auterive.

Mr LAGARDE Bernard ajoute qu'il soutient aussi.

Mr DAVID Guy ajoute : « mais Mr LAGARDE n'y était pas.

Mr LAGARDE Bernard répond : j'étais présent un samedi matin, lors des journées de nettoyage de printemps.

Je trouve dommage encore que vous n'avez pas fait de publicité, notamment au vu de la délibération prise en 2015.

J'ai eu une information supplémentaire lors de la commission «MAPA » sur l'engagement de ces travaux devant le juge d'exécution. Je pense que la commune ne récupèrera jamais cet argent. Le canal répond aux conditions dans lesquelles il était en 1872.

Mr VINCINI Sébastien répond : le Jex a bien dit que la commune n'avait pas réalisé les travaux. On pensait que le remplacement des 2 vannes sur 3 suffisait.

Mr le Maire fait procéder au vote.

Vote à la majorité.

Une abstention (Mr LAGARDE B.)

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA LOCATION ET MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPIEUR/FAX :

Une consultation a été lancée sur le site Klekoon, le 11 /03/2016 dans le cadre des « MAPA » (Marché à procédure adaptée) pour la location et maintenance d'un photocopieur/Fax, afin de remplacer celui dont le contrat arrive à terme le 31/05/2016 (photocopieur C552 affecté au service de l'urbanisme).

La date limite de réception était fixée au 04/04/2016 à 12h00.

Trois offres sont parvenues en mairie dans les délais.

La commission « MAPA » s'est réunie le lundi 11 avril à 18h30 pour examiner les trois offres reçues dans les délais.

- LA SAS VELA
- La SOCEITE BUREAUX
- La SOCIETE SHARP BUSINESS SYSTEMS

La commission « MAPA » (Marché à Procédure Adaptée) réunie le 11 avril 2016, a admis l'ensemble des candidatures des entreprises qui ont soumissionné.

Au vu du rapport d'analyse, la commission a procédé au classement des offres selon les critères de choix fixés lors de la consultation, à savoir :

Valeur technique : 50%

Prix : 50%

L'offre de la société SHARP Business Sytems peut être retenue pour les montants annuels suivants :

	Loyer Trimestriel	Coût de la maintenance	Coût copie
Montant H.T	270.00 €	Inclus dans le coût copie	Noir & Blanc : 0.0035 € Couleur : 0.035 €
Montant TVA : 20%	54.00 €		Noir & Blanc : 0.0007 € Couleur : 0.007 €
Montant TTC	324.00 €		Noir & Blanc : 0.0042 € Couleur : 0.042 €

Mr le Maire précise que la société SHARP a indiqué que le prix était réputé ferme sur la durée du marché.

La commission « MAPA » a choisi de retenir l'offre de la société SHARP Business Systems pour les montants exposés.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- Considérant les offres des entreprises,
- Considérant les conclusions de la commission « MAPA »,
- D'approuver l'attribution du marché à la société SHARP Business Systems,
- de l'autoriser à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Voté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

6. INTERCOMMUNALITE : MISE EN PLACE D'UN BAIL EMPHYTHEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR LE TERRAIN ACCUEILLANT LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE PICARROU (STATION CONSTRUITE POSTERIEUREMENT AU TRANSFERT DE COMPETENCE)

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration à Picarrou - postérieurement au transfert de compétence « Assainissement »-, il convient de mettre en place un bail emphytéotique administratif (BEA) entre la commune, propriétaire des terrains accueillant la station d'épuration et la CCVA (maître d'ouvrage et gestionnaire de la STEP).

Vu la nécessité de la mise à disposition par la commune à la CCVA des parcelles situées lieu-dit «l'Embarasso et Paris » prévues pour accueillir la nouvelle station d'épuration de Picarrou,

Vu la délibération de la CCVA en date du 29/03/2016 autorisant la mise en place d'un bail emphytéotique administratif à cet effet,

Il convient de délibérer pour :

- autoriser la conclusion dudit bail avec la CCVA pour une durée de 30 ans,
- autoriser la redevance pour occupation du domaine public à l'euro symbolique,
- autoriser Mr le Maire à signer la convention de bail emphytéotique pour la construction de la station d'épuration,
- autoriser Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à l'application des décisions prises.

Voté à l'unanimité.

7. POINT COMPLEMENTAIRE :

DENOMINATION DE LA NOUVELLE ENTITE REGIONALE.

Mr le Maire indique à l'assemblée que la loi n°2015-19 du 16 janvier 2015 prévoit que le Conseil Régional doit adopter, avant le 1^{er} juillet 2016, une résolution comportant notamment l'avis au gouvernement relatif à la fixation du nom définitif de la nouvelle région.

Il s'agit de donner un nom spécifique à la nouvelle entité régionale qui regroupe Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

La commission permanente du Conseil Régional a décidé la mise en place d'une première phase destinée à recueillir l'avis des acteurs institutionnels de notre territoire et à déterminer

une liste de noms possibles. Dans ce cadre, les communes de la région sont consultées et sont invitées à se prononcer.

La liste est la suivante :

- « Occitanie »
- « Languedoc-Pyrénées »
- « Pyrénées-Méditerranée »
- « Occitanie-Roussillon »
- « Languedoc »

Dans une seconde phase, l'assemblée plénière du 15 avril 2016 déterminera une liste de noms qui fera l'objet d'une large consultation citoyenne jusqu'au mois de juin.

Enfin, l'assemblée plénière du 24 juin 2016 adoptera une délibération formulant l'avis du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées sur le nom de la Région pour transmission au gouvernement.

Le nom définitif de la Région sera ensuite fixé par décret en Conseil d'Etat, pris avant le 1^{er} octobre 2016.

Mr le Maire fait procéder au vote.

A l'unanimité, le nom « OCCITANIE est retenu.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,



Jean-Louis REMY